

**Décision n°2014.0133/DC du 25 juin 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant la recommandation intitulée «Prise en charge de l'hépatite C par les médicaments anti-viraux à action directe»**

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 25 juin 2014,

Vu les articles L.161-37 et R. 161-71 3° du code de la sécurité sociale,

Vu le courrier adressé au Président du collège par le Directeur de la Sécurité Sociale et la Directrice générale adjointe de la santé, le 3 juin 2014,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La recommandation intitulée « Prise en charge de l'hépatite C par les médicaments anti-viraux à action directe » ci-jointe, est adoptée.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 25 juin 2014

Pour le collège,  
*le Président,*  
Pr Jean-Luc Harousseau  
*signé*